



L'hébergement dans une unité d'encadrement intensif

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

L'institut universitaire Jeunes en difficulté regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement et à la diffusion de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ces formations provinciales sont issues d'un partenariat entre les deux établissements porteurs des désignations universitaires jeunesse, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal et le CIUSSS de la Capitale-Nationale et visent à soutenir le développement des compétences des intervenants jeunesse du réseau de la santé et des services sociaux.



CLIENTÈLE VISÉE

- Personnel des CISSS/CIUSSS intervenant dans des centres d'hébergement pour jeunes en difficulté qui accompagnent des enfants pendant leur séjour en unité d'encadrement intensif.



DURÉE DE LA FORMATION

- 2 jours (13 heures) accompagnés d'un formateur, en mode virtuel ou présentiel



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 20



COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Comprendre les principaux changements apportés en 2017 à la LPJ et au Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement.
- ▶ Comprendre la gestion clinique du risque en contexte de protection de la jeunesse.
- ▶ Réaliser une évaluation initiale des risques, des besoins et de la réceptivité de l'enfant en unité d'encadrement intensif.
- ▶ Comprendre les principales stratégies et notions visant à réduire le risque sérieux de danger et la probabilité que la situation ayant justifié le recours à l'encadrement intensif se reproduise à court terme.
- ▶ Réaliser une intervention de manière à réduire le risque sérieux de danger et la probabilité que la situation ayant justifié le recours à l'encadrement intensif se reproduise à court terme.
- ▶ Saisir la complexité de la réévaluation de la situation de l'enfant et de la décision de reconduire ou non l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif.

DESCRIPTION

Cette formation a pour objectif d'assurer une vision et une compréhension communes afin de favoriser une application uniforme et cohérente du recours à l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif. Elle vise également le développement des compétences pour intervenir auprès des enfants pendant leur séjour en encadrement intensif.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- ▶ Pour les établissements du RSSS ne disposant pas de formateur au sein de l'établissement, des frais d'honoraires et de déplacement du formateur seront facturés.

Pour de plus amples informations, communiquez avec l'Équipe formation de l'IUJD par courriel à : formation.reseau.jeunesse.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec